

## **Problèmes de maintien en poste et de promotion\***

Beaucoup d'idées fausses circulent au sujet du maintien en poste et de la promotion des employés handicapés. En voici quelques-unes

- le milieu de travail ne peut être rendu accessible;
- le milieu ne s'y prête pas suffisamment;
- ces personnes ne peuvent relever des défis plus exigeants que ceux de leurs tâches actuelles;
- le coût des aménagements augmente à mesure que les employés gravissent les échelons.

\*Source : Rétroactions des gestionnaires de la CFP, entrevues à l'interne et rapports de conférences.

### **Ce que vous pouvez faire**

- Communiquez avec le Centre des ressources adaptées, à la Commission de la fonction publique (voir Programmes et ressources à la fin de ce document), pour obtenir des conseils pratiques sur les possibilités d'aménagement et leur coût.
- Consultez la politique du SCT sur le travail et l'aménagement. (Le Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international travaille actuellement à l'élaboration d'une politique d'aménagement, donnant ainsi suite à la Revue des systèmes d'emploi.)
- Consultez la brochure du SCT intitulée Établir un milieu de travail accueillant pour les employés handicapés, sur le site Web <http://www.tbs-sct.gc.ca>
- Communiquez ouvertement avec la personne qui requiert une forme ou l'autre d'aménagement, coopérez avec elle et voyez à ce que l'aménagement final lui convienne.
- Traitez individuellement chaque cas nécessitant un aménagement. Chaque personne a des besoins différents, et il existe habituellement plus d'une façon d'y répondre.
- Encouragez la participation aux programmes de formation à l'équité en matière d'emploi du Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
- Créez des comités chargés de projets spéciaux en matière de diversité.
- Discutez avec tout le personnel des objectifs d'équité en emploi et des progrès réalisés.
- Faites connaître les programmes de mentorat en matière de diversité du ministère et participez-y.
- Faites valoir les programmes de formation et de perfectionnement des gestionnaires propres à votre ministère au cours du processus de Discussion-carrières.
- Faites connaître les programmes de partage de poste et de jumelage pour aider les employés à acquérir de nouvelles compétences.